

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune Séance du mardi 05 août 2025

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 29 juillet 2025

Présents : 8 *cinq août deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants : 9 **Présents :** Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS

Pour : 9 **Contre :** 0 **Représentés:** JULIEN THERON représenté par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0 **Excusés:** CLAUDE PESCHAUD

Présents non votants :

Secrétaire de séance:
AUDREY
BLANQUET **Absents:** THIERRY MARSILHAC, JACQUELINE BARTHAIRE

Objet: Complément à la délibération de création du lotissement impasse du Chey - DE_073_2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'un projet de création de 6 lots est en cours sur le territoire communal sis Impasse du Chey.

Monsieur le maire précise que, pour la mise en vente de ces lots, plusieurs formalités sont à mettre en œuvre.

Une demande de permis d'aménager a été déposée en date du 30 janvier 2025. Ce permis a été instruit par les services de la DDT et un arrêté accordant ce permis fut notifié à la commune en date du 24 mars 2025. Un règlement de lotissement fut également déposé au même titre que le permis d'aménager.

Le bornage des lots a été effectué par le géomètre-expert ALLO ET CLAVEIROLE.

Monsieur le Maire explique enfin que les travaux de viabilisation quant à eux font actuellement l'objet d'un marché public pour son aménagement. L'entreprise retenue sera chargée des travaux de

réseaux, de terrassement et de voirie.

Le budget ainsi créé sera assujetti à la TVA de façon trimestrielle.

L'objet de la présente délibération concerne l'autorisation donnée au Maire de lancer la procédure de création du lotissement sis Impasse du Chey.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création du lotissement sis Impasse du Chey à Allanche ;
- **SOLLICITE** le comptable public pour la création d'un budget annexe lotissement assujetti trimestriellement à la TVA ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte permettant la réalisation de ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 06 AOUT 2025
publié le : 06 AOUT 2025